



HAUTE AUTORITÉ
POUR LA TRANSPARENCE
DE LA VIE PUBLIQUE

DECLARATION DE MODIFICATION SUBSTANTIELLE DES INTERETS DETENUS

en qualité de :

Conseiller de Paris, adjoint à la Maire de Paris

N O M : GREGOIRE

P R E N O M : EMMANUEL

Date de la dernière déclaration d'intérêts : 27 mai 2014

Indications générales

- 1) En vertu de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 susvisée, constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés qui est de nature à influencer ou à paraître influencer l'exercice indépendant, impartial et objectif d'une fonction.
- 2) En vertu du I de l'article L.O. 135-1 du code électoral, toute modification substantielle des intérêts détenus donne lieu, dans le délai de deux mois, à déclaration à la Haute autorité de transparence de la vie publique.
- 3) La mention "néant" doit être portée dans les rubriques n'ayant pas connu de modifications substantielles.
- 4) La déclaration doit être signée personnellement et chaque page paraphée.

EG

Renseignements personnels :

Année de naissance : 1977

Profession : Néant

Adresse à utiliser pour le courrier :

Coordonnées :

Mail à utiliser pour le courriel :

*

1° Les activités professionnelles donnant lieu à rémunération ou gratification exercées à la date de la nomination :

Description de l'activité professionnelle	Rémunération ou gratification perçue
Néant	Néant

2° Les activités professionnelles ayant donné lieu à rémunération ou gratification exercées au cours des cinq dernières années :

Description de l'activité professionnelle	Rémunération ou gratification perçue
Chef de cabinet du Premier ministre (décembre 2013 jusqu'au 1/04/2014)	10 000 euros nets par mois
Chef de cabinet adjoint du Premier ministre de mai 2012 à novembre 2013	7200 puis 8200 euros net par mois
Chef de cabinet du Maire de Paris (De décembre 2009 à mai 2012) – Ville de Paris	6 500 euros euros net par mois

3° Les activités de consultant exercées à la date de l'élection ou de la nomination et au cours des cinq dernières années :

NEANT

4° Les participations aux organes dirigeants d'un organisme public ou privé ou d'une société à la date de l'élection ou de la nomination ou lors des cinq dernières années :

NEANT

5° Les participations financières directes dans le capital d'une société à la date de l'élection ou de la nomination :

Identification de la société	Evaluation de la participation financière	Rémunération ou gratification perçue
B2GE Conseil	Fondateur associé (49% du capital)	Néant
Société M2C	SARL (10% du capital)	Néant

6° Les activités professionnelles exercées à la date de l'élection ou de la nomination par le conjoint, le partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou le concubin :

Identification du conjoint, du partenaire lié par un pacte civil de solidarité ou du concubin	Description de l'activité professionnelle
Responsable juridique, société Mailjet (à 4/5 de temps)	4 000 euros nets par mois

7° Les fonctions bénévoles susceptibles de faire naître un conflit d'intérêts :

NEANT

8° Les fonctions et mandats électifs exercés à la date de l'élection ou de la nomination :

NEANT

64

*

MODIFICATION SUBSTANTIELLE :

La modification substantielle est la création d'une entreprise unipersonnelle (SIREN 453 630 048).

Par ailleurs, ma compagne, est passée de 3/5 à 4/5 de temps de travail (CDI, même employeur) en octobre 2014.

Il est enfin rappelé que le code pénal punit d'une peine de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende le fait d'omettre de déclarer une partie substantielle de son patrimoine ou de fournir une évaluation mensongère de son patrimoine, et d'une peine d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait de ne pas communiquer les informations et pièces utiles à l'exercice de la mission de la Haute autorité pour la transparence de la vie publique.

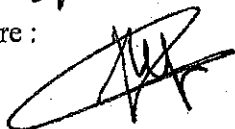
Peuvent être prononcées, à titre complémentaire de la première de ces peines l'interdiction des droits civiques selon les modalités prévues aux articles 131-26 et 131-26-1 du code pénal, ainsi que l'interdiction d'exercer une fonction publique selon les modalités prévues à l'article 131-27 du même code.

Je soussigné : *GREGOIRE Emmanuel.*

certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements indiqués dans la présente déclaration ;

Fait, le *2/07/2015*

Signature :



*Copie conforme à la
version déposée à la
NATVP le 15/01/2015*